

221C1867
FR0010214064-FS0612

23 juillet 2021

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 21 juillet 2021, la société de droit belge GMB Invest¹ (avenue de la Toison d'Or, 80- 1060 St Gilles, Belgique) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 8 juillet 2021, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote et 15% et 20% du capital de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT et détenir, à cette date et à ce jour, 805 953 actions GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT représentant autant de droits de vote, soit 20,15% du capital et 11,95% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT hors marché par la société GMB Invest auprès de la société GDSA, elle-même contrôlée par M. Claude Marquet, laquelle société a franchi en baisse, les seuils visés ci-dessus et ne détient plus aucune action GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« En application de l'article L.233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, la société GMB Invest déclare :

- le franchissement de seuils résulte de l'acquisition d'actions GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT, financée sur fonds propres ;
- agir seule ;
- envisager de poursuivre ses achats ;
- ne pas envisager d'acquérir le contrôle de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT ;
- ne pas envisager de modifier la stratégie de la société, ni aucune des opérations listées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- ne détenir aucun des accords et instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- ne détenir aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de l'émetteur ;
- envisager de demander la nomination d'un représentant comme membre du conseil d'administration de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT. »

¹ Contrôlée par M. Claude Marquet.

² Sur la base d'un capital retenu par le déclarant de 4 000 000 actions représentant 6 744 501 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.